

**CONTRAT MULTIRISQUE RISQUES HABITATION :
CONTRAT ECO 1 ou 2 pièces**

NOS CONDITIONS DE SOUSCRIPTION :

Il s'agit d'un contrat adapté pour les personnes désirant assurées un studio ou un appartement de 2 pièces principales maximum avec un contenu max de 6 000€ et 50m² de dépendances max.

Même tarif quel que soit l'adresse.

Eco STUDIO

Locataire uniquement d'un studio.
Dépendances : 50 m² max.
Contenu forfaitaire : 3 000€

Eco 2 PIECES

Locataire uniquement d'un appartement de 2 pièces
Dépendances : 50 m² max

Les chiens de 1^{ère} et 2nd catégorie sont exclus.

VIE DU CONTRAT :

FRACTIONNEMENT :

Contrat annuel avec tacite reconduction. Fractionnement annuel obligatoire. (échéance principale : 01 janvier)
ou
Contrat temporaire d'un an à durée ferme.

GARANTIES ET FRANCHISE :

TABLEAU DES GARANTIES : Formule unique, pas d'option possible.

GARANTIES	GARANTI		INFOS COMPLEMENTAIRES
	OUI	NON	
Responsabilité Civile	X		Franchise Générale
Incendie et risques annexes	X		Franchise Générale
Tempête / Grêle / Neige	X		Franchise Générale
Catastrophes naturelles / technologiques	X		Franchise fixée par les pouvoirs publics
Dégâts des eaux	X		50% du contenu – Franchise Générale
Vol / Vandalisme	X		50% du contenu – Franchise Générale
Bris de Glaces	X		Plafond de 1 000€ max. Franchise Générale
Protection juridique recours	X		Franchise Générale
Frais de démolition et déblais	X		Frais réels
Frais de relogement	X		10% de l'indemnité bâtiment
Honoraires d'experts	X		5% du montant total de l'indemnité
Accidents électriques		X	
Objets de valeurs, bijoux et espèces		X	
Valeur à neuf		X	Règlement des dommages sur valeur d'expertise
Accidents électriques		X	

FRANCHISE GENERALE :

Application d'une franchise de 0.30 x indice général.

Valeur de l'Indice au 30.09.09 : 811.80

Ex : 0.30 x 811.80 = 243.54€